VICTOIRE DE Sud CT RÉGION OCCITANIE SUR LE RIFSEEP ET ATTAQUE DU TEMPS DE TRAVAIL CREPS ET LYCÉES AU TRIBUNAL

Sud a gagné en appel sur la date de mise en place du RIFSEEP pour les Agent.e.s des lycées et des CREPS (ATTEE et technicien.ne.s).

Sud se félicite de cette victoire très concrète pour les agent.e.s, et si nos premières estimations sont exactes, cela devrait permettre de récupérer au minimum 1 800 € par agent.e. Nous devons encore affiner l'analyse de la portée exacte de la décision des juges avec notre avocate. Cette plaquette est un 1er point d'étape sur le dossier RIFSEEP, car nous avons aussi attaqué sur les montants trop faibles dédiés aux agent.e.s des CREPS et des Lycées.
Quand d'autres se vantent partout de vous avoir obtenu des cacahouètes, et vous promettent monts et merveilles avec la prime au mérite, Sud agit concrètement et dans votre intérêt réel.

Sud a aussi attaqué la Région sur le temps de travail, là encore pour défendre les agent.e.s.

Sur ces dossiers, pour vous faire gagner, on a besoin de vous et de vos votes en décembre 2026.

SUR QUOI Sud A GAGNÉ?

Sud a effectué un **recours préalable auprès de la collectivité dès janvier 2021** pour demander le **RIFSEEP pour les ATTEE et les technicien.ne.s, éligibles depuis le 1er mars 2020,** ce que tous les syndicats avaient rappelé à la Présidente lors du CTP du 30 avril 2020. **Le DGS a refusé par courrier du 18 mars 2021, réponse que Sud a attaquée à raison car on a gagné en appel en novembre 2026 : les ATTEE et les technicien.ne.s auraient bien dû bénéficier du RIFSEEP dès le 1er mars 2020!**

DES PRIMES CENSÉES COMPENSER LES 40 HEURES DE PLUS A FAIRE!

Sud a aussi **attaqué au Tribunal Administratif les montants de RIFSEEP au rabais** qui ont été votés favorablement en CTP puis CST par certaines organisations syndicales mais pas par Sud car **en 2017, il nous a été promis d'aligner toutes les filières par le haut**. Cette promesse s'est faite dans un **contexte de fusion des deux anciennes régions qui nous a imposé une augmentation du temps de travail de 40 heures par an.** Nos conditions de travail ne font que se dégrader depuis, la Région cherchant à faire des économies sur notre dos. Pendant que certains syndicats essaient de vous convaincre que mettre en place une prime au mérite est la meilleure idée du monde... A Sud, on a préféré **agir et gagner pour vous, pour tout le monde!**

JE PEUX DEMANDER QUOI?

Grâce à Sud, les agent.e.s vont pouvoir récupérer le manque à gagner de l'écart entre RIFSEEP et IAT (ancien régime de prime) sur une période allant au moins du 18 mars 2021 au 31 août 2022 (le RIFSEEP ayant été versé à partir du 1er septembre 2022 suite à la délibération de juillet 2022). Sauf erreur, cela représente au minimum 1 800 euros!

Écarts mensuels entre RIFSEEP voté et ex-prime IAT = montant à demander (pour les catégories C non logé.e.s en NAS)

	GF4	GF3	GF1
C3 - ATP1EE	188,01€	242,94€	302,79€
C2 ATP2EE	161,54€	216,74€	277,13€
C1 ATTEE	107,71€	163,77€	225,88€

Écarts mensuels entre RIFSEEP voté et ex-prime ISE/PSR = montant à demander (pour les catégories B)

	RESPONSABLE	RESPONSABLE LOGE NAS
B3	110,07€	26,07€
B2	111,16€	27,16€
B1	223,38€	139,38€

Exemple : *un.e agent.e d'entretien au grade C1 pourrait demander un rattrapage de 107.71 € par mois.*

COMMENT FAIRE?

Les agent.e.s (y compris retraité.e.s) qui constatent qu'ielles ont été lésé.e.s par la Région devront faire un recours individuel. Rassemblez dès maintenant vos arrêtés individuels (prime, grade, poste, titularisation...). Notre conseil : souscrire une protection juridique professionnelle.

Chaque cas est différent (changement de poste par exemple, ou de grade, stagiairisation), **les demandes seront nécessairement individualisées.**

A ce stade, Sud accompagnera ses adhérent.e.s, dont les cotisations servent à financer les frais de justice, et qui bénéficient d'un tarif militant avec le cabinet d'avocat qui a porté notre dossier et le maîtrise parfaitement.

Pour les non adhérent.e.s, il nous faudra des moyens en temps syndical car les demandes vont être nombreuses. Seul Sud maîtrise ce dossier parmi les syndicats, il faudra donc nous soutenir massivement lors des élections professionnelles de décembre 2026! Chaque voix en Comité Social Territorial = du temps syndical pour Sud dès 2027!

MONTANTS RIFSEEP VRAIMENT ALIGNÉS PAR LE HAUT (2EME DOSSIER AU TRIBUNAL)

RIFSEEP VRAIMENT ALIGNÉ PAR LE HAUT	GF3	GF2	GF1
Part IFSE/ mois	Exécution	Technicités (accueil, lingerie, maintenance, cuisinier.e.s)	Encadrement
C3 - ATP1EE / Agent.e Maîtrise	524€	574€	624€
C3 - NAS	*440€*	*490€*	*540€*
C2 ATP2EE	494€	544€	594€
C2 - NAS	*410€*	*460€*	*510€*
C1 ATTEE	429€	479€	529€
C1 - NAS	*345€*	*395€*	*445€*

75 € DE MOINS PAR MOIS EN EXÉCUTION ET 50 € EN TECHNICITÉ !

Plusieurs points posent problème pour les ATTEE :

- l'impossibilité de bénéficier du Groupe de Fonction 2 "spécialisé" car **la Région a créé un Groupe de Fonction 3 "technicités" pour sous-payer les agent.e.s de maintenance, de restauration, d'accueil ou de lingerie malgré leurs qualifications / habilitations... Cela représente 50 € de moins par mois!**
- la **création sur mesure d'un Groupe de Fonction 4 "exécution" pour sous-payer les agent.e.s d'entretien et les commis.e.s de cuisines**, alors que ce sont des missions qui mériteraient d'être reconnues en technicité (**mais les métiers féminisés sont souvent sous-payés, même à la Région Occitanie**) et que **beaucoup ont des missions secondaires qui demandent une qualification ou une habilitation** (accueil, lingerie, magasinage...)! La polyvalence n'a jamais été reconnue comme une polytechnicité, et cela n'est pas normal! **Pour les agent.e.s d'exécution cela représente 75 euros de moins par mois! C'est le prix du mépris!**

Exemples :

1/ un.e agent.e d'entretien au grade C1 devrait toucher un IFSE de 429 € (GF3) par mois au lieu des 354 € du GF4.

2/ Un.e agent.e de lingerie au grade C3 devrait toucher 574 € (GF2) au lieu des 524 € du GF3.

LA PRIME AU MÉRITE EST UN PIÈGE

A Sud on alerte sur la volonté de certains syndicats et de la collectivité de mettre en place le CIA (part au mérite du RIFSEEP). **L'objectif de cette manoeuvre c'est de diviser les agent.e.s et de les mettre en concurrence pour ne pas les payer collectivement au bon niveau.**

A Sud on demande au national que **le régime indemnitaire soit intégré à l'indiciaire, compte pour nos retraites, et qu'il soit relevé pour les métiers féminisés** méprisés dans leurs savoir-faire et leurs technicités (ici : l'entretien, la lingerie).

Les montants de l'IFSE (la part fixe du RIFSEEP), peuvent d'ores et déjà être relevés car on est loin des plafonds autorisés au Conseil Régional, pour les C et pour les B. Ces plafonds ne sont d'ailleurs même pas mentionnés dans les délibérations, **sauf pour les primes des plus hauts membres de l'administration, revues à la hausse cet automne!**

Il va falloir se battre dans les instances, au tribunal, et dans la rue car le point d'indice sera encore gelé en 2027, que la grille indiciaire est en grande partie sous le SMIC et se tasse toujours plus... Il faudra des syndicats combatifs pour sortir de ce marasme, et être solidaires entre nous... au lieu de prôner la compétition individuelle! Notre union fera notre force!

PRIMES AUGMENTÉES CONTRE HAUSSE DU TEMPS DE TRAVAIL

Qui s'en souvient? Les négociations sur les primes se sont faites en 2017 par le haut pour éviter une trop grande fronde des agent.e.s qui ont subi au passage une **augmentation de 40h sur leur temps de travail annuel.**

Sud a toujours dénoncé cette augmentation, et avait revendiqué la mise en place de sujétions pour diminuer le temps de travail, sans être entendu.e.s par les élu.e.s et l'administration. **Sud avait obtenu la prise en compte du temps d'habillage/déshabillage/douche dans le temps de travail.**

A noter que la **Région avait jusqu'en 2023 pour tout harmoniser : si elle a bien fait trainer pour les prime des agent.e.s des lycées et des CREPS surtout, elle s'est empressée d'augmenter le temps de travail dès 2018!**

LE PRÉFET RETOQUE LES RÈGLEMENTS EN 2024

Le Préfet a retoqué certaines dispositions (notamment le temps d'habillage/déshabillage/douche) en 2024 et i**mposé la mis en place des sujétions et de cycles plus précis.** Cela nous a été présenté en 2 heures, en nous laissant entendre qu'il n'y avait aucune négociation à mener!

Sud a été moteur pour obliger la Région à renégocier quand d'autre syndicats prétendaient qu'il n'y avait rien à obtenir. Ils avaient tort, on a eu des avancées, négociées pour la plupart directement par Sud avec le DGS en instance:

- **Note du DGS** pour organiser les services des lycées et CREPS de telle sorte que le temps d'habillage/déshabillage/douche soit intégré dans les heures de travail effectif
- **Définition du cycle hebdomadaire du lundi a vendredi pour les lycées et les CREPS**, avec des exceptions les samedis et dimanches
- **Reconnaissance des dimanche travaillés (enfin! pour les lycées (mais manque les samedis contrairement aux CREPS)**
- **Passage de 10 (propositions initiale de la Région) à 4 dimanches travaillés par an pour le déclenchement des sujétions pour les dimanches travaillés** (en dessous, il s'agit d'heures supplémentaires donc valorisées)

Le DGS n'a pas voulu se prononcer sur notre demande de suppression de la notion de "RTT" pour les personnels annualisés, qui **pénalise les agent.e.s avec la récupération des jours de maladie, via une confusion grave entre congés et "RTT" dans la matrice. Sud revendique de parler de journées à 0 heure de travail.**

UNE MATRICE TRÈS PROBLÉMATIQUE!

Sud dénonce depuis des années une matrice de temps de travail porteuse de plusieurs illégalités, et a demandé à la Présidente en décembre 2025 de la remplacer par un logiciel de temps de travail, ce qui a enfin été acté pour les années à venir.
Sud, une fois élu en décembre (on compte sur vous!) sera particulièrement vigilant :

- sur la possibilité pour les agent.e.s de se connecter elleux.mêmes au logiciel
- sur les règles intégrées à cet outil, afin que les irrégularités de la matrice n'y soient pas reproduites!

En effet, **en l'état, la matrice est porteuse d'illégalités : congés comptés en heures pour les contractuel.le.s, non qualification précise des jours non travaillés** (congé? temps partiel? "RTT"? Jours non travaillés cités par l'avocat de la Région qui seraient positionnés en été), et **confusion "RTT"/ congés pour la récupération/perte des jours de maladie, ce qui à notre sens ne respecte pas du tout la réglementation en vigueur!**

ABSENCE DE SUIVI DE NOTRE TEMPS DE TRAVAIL

La Région ne répond pas à ses obligations en matière de suivi de notre temps de travail, ce qui a nous a été confirmé en CST quand Sud a demandé pourquoi les sujétions n'étaient pas remontées dans le Rapport Social Unique 2025 : **la RH n'a pas accès aux données de temps de travail de chaque agent.e. Comment peut-elle dans ce cas s'assurer que les encadrant.e.s respectent bien les règles en la matière, alors-même qu'ielles sont contraint.e.s de travailler avec un outil défaillant?**
Sachant par ailleurs qu'**elle est obligée, en cas de congés reportés, d'informer les agent.e.s par écrit et dans les délais!**

JOURS FÉRIÉS : + 2 JOURS DE TRAVAIL POUR CHAQUE AGENT.E = ÉCONOMIE DE 48 POSTES

Sud a écrit une **lettre ouverte le 31 août 2026 pour dénoncer le non-respect d'un point de la délibération du temps de travail qui n'a pas été modifié en 2024 : la valorisation des jours fériés.**
La Région continue d'économiser sur le dos des agent.e.s, en augmentant les missions tout en réduisant les effectifs, y compris avec des taches que nous estimons relever du détournement de moyens (distribution des manuels scolaires et des équipements pédagogiques). Le tout **en reprochant aux malades d'être absent.e.s, alors que beaucoup sont malades à cause du travail.** Et cerise sur le gâteau, la Région n'a rien trouvé de mieux que de mettre en place une plate-forme

pour que les élèves, leurs parents et les autres personnels puissent balancer sur le travail mal fait… **Mal fait parce que nous sommes en sous-effectifs, parce que la Région ne veut plus remplacer les absent.e.s (c'est trop cher!) et car elle impose un travail en mode dégradé tous les jours ou presque!**

IL FAUT ÉVALUER LES CONSÉQUENCES DES RÉFORMES DE L'ÉDUCATION NATIONALE SUR LE TEMPS DE TRAVAIL !

Sud est le seul syndicat à avoir exercé son droit d'alerte car la Région s'engage à répondre en moins de 72 heures! C'est la seule réponse que la Région a cru utile de trouver pour faire croire que tous les problèmes qui vont remonter seront réglés, alors que cela fait des années qu'elle privatise la maintenance, réduit des effectifs de ménage… et qu'elle n'a jamais cru bon de jouer son rôle entier d'employeur en **évaluant les conséquences de la réforme Blanquer du bac, et notamment la mise en place des spécialités, qui a totalement modifié les emplois du temps des élèves, et donc des agent.e.s : temps réduit pour la restauration sur-occupation des salles de classe dans la journée, heures de cours les mercredis après-midi, les samedis matins, éloignement des élèves de leur domicile et donc impacts sur les jours d'ouverture des internats…)…**

Évidemment, comme à chaque fois que Sud alerte, la Région ne répond pas puis, ensuite, se plaint que nous portons les dossiers en justice, ou que nous saisissions le procureur…

Sur le dossier temps de travail comme sur celui des primes, si la Région nous écoutait, le contentieux serait évité et cela serait bénéfique pour tout le monde…

SUD VOUS A CONCOCTÉ DES COURRIERS POUR VOUS DÉFENDRE CONTRE VOTRE MATRICE

Sud est le seul syndicat à vous proposer des courriers clés en main, que vous soyez adhérent.e ou non. Sur la matrice, on vous a en proposé deux **:**

- un si vous êtes agent.e (QR Code gauche)
- un si vous êtes encadrant.e (QR Code droite)

Le mieux c'est que vous vous mettiez d'accord en équipe pour toutes et tous effecture la démarche, y compris avec votre encadrant.e.

L'idée c'est de contraindre la Région a enfin répondre, c'est le nombre de courriers qui finira par la faire réagir.

Et pour faire gagner notre dossier au tribunal administratif comme plusieurs agent.e.s sur le RIFSEEP, vous pouvez nous envoyer vos documents que nous anonymiserons dans le dossier déposé.

Sud aura besoin de vos témoignages :

1/ vous avez déjà été interrompu.e pendant votre pause méridienne pour une mission urgente à accomplir ? Votre encadrant.e organise ses réunions pendant la pause méridienne ? On vous a déjà reproché de ne pas être joignable pendant votre pause méridienne ?

2/ vous avez été malade au(x) mois de juillet et/ou août et il vous a été enlevé des RTT et/ou vous avez dû récupérer des heures ?

3/ vous avez dans votre matrice 2025-2026 des jours de travail positionnés des samedi et/ou des dimanches.

Dans tous les cas, si Sud gagne, conservez bien vos matrices, vos fiches de postes, vos secteurs… Tout ce qui pourrait peut-être, un jour, vous servir à faire valoir vos droits !

Suivez nous sur téléphone

SUDCT Région Occitanie
Chaîne WhatsApp

Vous en voulez plus?

Votez pour SUD en CST, CAP et au COS!!!

syndicat-sudct@laregion.fr
ou sudct.occitanie@laposte.net
06 85 69 18 81
ou 07 85 01 77 13

www.sudct-regionoccitanie.org

REJOIGNEZ VOTRE SECTION LOCALE